

Numéro	CA/2023-06- 15/09
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

## Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 15 juin 2023 portant approbation de l'augmentation des frais d'inscription de la préparation à l'examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-

LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation des frais d'inscription de la préparation à l'examen d'entrée au centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA) de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne, dont la fiche financière est ci-après annexée.

Délibération CA/2023-06-15/09					
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36				
Nombre de membres présents ou représentés	25				
Nombre de refus de prendre part au vote	0				
Nombre de pour	15				
Nombre de contre	7				
Nombre d'abstentions	3				

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



## Fiche financière n° 2 Charges et produits prévisionnels de la formation

Intitulé et niveau de la formation Préparation annuelle du CRFPA		Composante de gestion EDS_IEJ							
Les charges									
Les coûts de personnel									
Coûts d'enseignement	Nbre enseignants	Nbre Heures CM	Nbre Heures TD	Total en HETD	Coût horaire (€)	Coût total (€)			
Enseignants statutaires de Paris 1 Cours	11	110			235	25 850,00 €			
Vacataires : avocats, magistrats, juristes, MCF, ATER, doctorants		110	0	0		0			
Vacation hors enseignement : correction de copies, rédaction de sujet, séminaire, forum	320					514 000,00 €			
SOUS-TOTAL						539 850,00 €			
(1) coût à modifier si les coûts appliqués sont supérieurs	aux coûts standards de l	Paris 1				000,00 €			
Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés (€)	_	Quotité de travail (ex 0,5)	Durée	Coût total (€)			
6 BIATSS (4 catégories B et 2 catégories A) SOUS-TOTAL	6		0	100%		258 552,00 € 258 552,00 €			
Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :  (Cocher la case correspondante)  un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste  un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste  la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences  budgétaires  Les autres coûts									
						Coût total (€)			
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.									
*Rémunération étudiants (captation des cours)									
*Location salle et paiement du système Viatique (+35% d'augmentation en 4 ans pour la location de salle et +10% d'augmentation pour le papier et le logiciel Viatique)									
*Fournitures, frais de mission, restauration, achat de matériel informatique, frais de reprographie  * Surveillants									
						60 000,00 €			
(3) taux de prélévement de 20 % (FC) et de 15% (autres situation	ons comme DU en FI etc.) s	ur le montant des <sub>l</sub>	produits hors	droits nationaux					
TOTAL CHARGES						1 523 836,00 €			
Los produits									
Les produits		N 1 11 22			1				
		Nombre d'inscrits :	Tarif unitaire :			TOTAL (€)			
Droits d'inscription <sup>(4)</sup>									
	Etudiants non boursiers Etudiants en M1 à P1 Etudiants boursiers	1800 600 400				1 350 000,00 € 310 200,00 €			
(4) dont parts BU, FSDIE, médecine préventive	Liudianio Dudioielo	400	∪ €						
TOTAL PRODUITS						1 660 200,00 €			
Le solde									
PRODUITS - CHARGES						136 364.00 €			